

DEUXIÈMES LECTURES

Un certain nombre de bills sont envoyés par les Communes et lus pour la deuxième fois.

* * *

FAILLITE

Le Sénat se réunit à nouveau en comité général pour poursuivre l'étude de l'Acte de faillite de 1869.

Les articles qui restaient sont adoptés sans proposition d'amendement, et le comité général lève la séance et fait rapport du bill avec proposition d'amendement.

Les amendements sont adoptés; le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

FALSIFICATION

Le Sénat siège de nouveau en comité général pour étudier le bill concernant la falsification des aliments, des boissons et des drogues.

Les articles qui restaient sont adoptés, et le comité général lève la séance et fait rapport du bill sans proposition d'amendement.

L'hon. M. SCOTT propose que le bill soit lu pour la troisième fois.

L'hon. M. KAULBACK propose un nouveau renvoi du bill au comité pour qu'on modifie l'amendement proposé. La motion est rejetée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

L'hon. M. SCOTT propose que le bill soit lu pour la deuxième fois.

L'hon. M. CAMPBELL propose que le bill soit lu maintenant pour la deuxième fois et qu'il soit discuté demain, quand le Sénat siégera en comité général.

L'hon. M. SCOTT se déclare d'accord.

La motion est adoptée, et le bill est lu pour la deuxième fois.

* * *

IMPRESSION

L'hon. M. WARK propose que le sixième rapport du Comité conjoint des impressions soit adopté.

Après une discussion au cours de laquelle **l'hon. M. SKEAD** se plaint du fait que l'on n'a pas suivi les principes déjà adoptés relativement à l'impression — soit l'acceptation de l'offre la plus basse — au détriment de M. Hope, qui avait fait une offre plus avantageuse que les parties ayant obtenu le contrat, et préconise qu'on rende justice à cet homme. La motion est adoptée.

* * *

TRAVAUX PUBLICS

Sur motion de **l'hon. M. SCOTT**,

Le Sénat siège à nouveau en comité général pour étudier le bill (d'amendement) relatif aux travaux publics.

Le bill est adopté sans proposition d'amendement.

La séance est levée à onze heures quarante-cinq du soir, et le Sénat s'ajourne au samedi, à midi.